Case
FRC FRC 1
17104 9557

OPINION

DE

M. DECRÉTOT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'EURE;

Sur la proposition de faire deux Milliards d'Assignats forcés.

Séance du 25 Septembre 1790.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

DE

M. DECRÉTOT,

Sur la proposition de faire deux Milliards d'Assignats forcés.

MESSIEURS,

JE n'ai pas la prétention de jeter un nouveau jour sur une question qui déja depuis long-tems agitée, devroit être suffisamment éclaircie. Comme Représentant de la Nation & Député d'un Pays de manufactures, je me crois obligé de donner mon opinion.

J'ai remarqué que presque toutes les raisons, tant constitutionnelles que politiques & financières qu'on a allégué pour l'émission de deux milliards d'Assignats, pouvoient être rétorquées contre, & que beaucoup de celles qui ont été données contre ne pouvoient être administrées pour.

La Constitution, s'est-on écrié, sera en danger si on ne décrète pas l'émission de deux milliards d'Assignats-monnoie : elle sera bien plus en danger, a-t-on répondu, si on en décrète pour une aussi forte somme.

Si on attribue, a-t-on ajouté, un intérêt de cinq pour cent à des quittances de finance, qui seront faites pour le montant de la dette exigible, on augmente l'impôt de cent millions : ce qu'on ne dit pas, et qui est très-probable, c'est que les Assignats, portés à une somme aussi épouvantable que celle de deux milliards, perdront 40 à 50 pour cent, & qu'alors l'impôt se trouvera doublé. D'ailleurs, en ne payant l'intérêt ou la prime de vos quittances de finances ou délégations sur les domaines nationaux qu'autant qu'elles seront employées à leur achat, & en bornant les intérêts au terme de deux ou trois ans, la concurrence des acheteurs les fera vendre plus cher, & dédommagera de ces mêmes intérêts, dont toutefois il faut déduire le revenu des domaines nationaux.

C'est, dit-on, attacher les François à la Constitution & à leur Patrie, que de les mettre, pour ainsi dire, dans l'obligation d'acheter des domaines nationaux, & c'est acquitter la dette de l'Etat par le moyen le plus simple : mais si vos deux milliards d'Assignats perdent beaucoup, (comme je m'engage de vous prouver, dans un moment, que cela est inévitable), ou même si, par une terreur mal fondée, si vous le voulez, qui existe déjà chez bien des personnes, on imagine qu'ils doivent perdre ; si, par une suite de cette folle terreur, on croit aux revenans, on craindra que le désordre ne rappelle le Clergé à ses ci-devant soi-disantes propriétés, une très-grande partie de vos domaines nationaux ne se vendra pas, on enfouira l'argent, on le placera chez l'Etranger, on l'emportera,

l'emportera, on s'expatriera. C'eſt, dit-on encore, le moyen le plus sûr de conſolider l'expropriation du Clergé, & de lui enlever toute eſpérance de retour; mais, ſi votre opération de deux milliards d'Aſſignats amène le déſordre, quelles tentatives le Clergé, aidé des mécontens, ne fera-t-il pas pour rentrer dans ſes poſſeſſions? il n'y parviendra jamais; je le crois comme vous; mais ſes efforts pour y parvenir entraîneront quantité de maux que je ne veux pas retracer. Ce qu'on a dit ſur le danger de l'agiotage des quittances de finances peut être dit ſur les Aſſignats. Les agioteurs n'auroient-ils pas le plus beau jeu à jouer à la baiſſe? que de moyens ils auroient employé pour les diſcréditer & en accaparer des parties, lorſqu'ils feroient à 40 ou 50 pour 100 de perte, pour les revendre ou les placer en achats de domaines.

Je reviens, Meſſieurs, à prouver, comme je m'y ſuis engagé, que les Aſſignats, émis en ſomme conſidérable, perdront de leur valeur primitive. Déja la crainte de cette émiſſion a fait reſſerrer l'argent & augmenter la perte ſur les Aſſignats qui ſont en circulation; déja cette crainte, comme nous l'annoncent les gazettes, fait, chez l'Etranger, négocier à perte les lettres-de-change ſur Paris; déja elle a conſidérablement influé ſur le change à notre déſavantage; déjà elle a fait renchérir les matières premières que nous ſommes obligés de tirer du dehors; déja elle a fait ſuſpendre les ventes d'une grande partie de celles qui ſont en France. Les piaſtres ſont à 5 livres 7 ſols contre argent, & à 5 livres 18 ſols contre Aſſignats. Le vin de Bordeaux eſt à 200 livres contre argent, & à 220 livres contre Aſſignats; ce ſont ſont là des faits, & les faits prouvent plus que les raiſonnemens.

On eſt autoriſé à croire que les domaines nationaux diſponibles à vendre dans ce moment ne montent qu'à environ un milliard ou onze cents millions, parce

qu'il faut déduire des 2 milliards 400 millions déja circulans; parce qu'il ne faut pas comprendre la valeur de toutes les forêts réservées, & des maisons habitées ou difficiles à vendre. Si donc on se persuade, si seulement on s'imagine que 100 ou 200 millions de ces Assignats portent à faux, & n'ont pas pour hypothèque une partie équivalente de domaines nationaux, il y aura un reflus & une baisse de 50 pour 100, & peut-être de beaucoup plus, comme cela est arrivé dans l'Amérique angloise.

La stagnation seule des Assignats, en augmentant les craintes & la défiance, suffiroit pour les faire tomber de 50 pour cent; et, Messieurs, cette stagnation est inévitable: avec le desir d'acheter, on ne trouvera pas ses convenances autour de soi. Passera-t-on d'un Département dans un autre? s'expatriera-t-on pour acquérir? les difficultés, les formalités retarderont encore les ventes, ce qui est disponible ne sera pas vendu avant trois ans; la stagnation d'une grande partie de ces Assignats est donc inévitable; elle embarrassera le mouvement & occasionnera le désordre.

En vain m'objectera-t-on que la fabrication de deux milliards d'Assignats, les signatures à y apposer demanderont beaucoup de tems & mettront tout naturellement la succession & les intervalles convenables dans l'émission.

Non, Messieurs; si les deux milliards sont décrétés, on ne considérera que la masse entière, & l'imagination frappée grossissant encore ce flot d'Assignats, le verra fondre & engloutir le commerce, les manufactures.

Je ne vous développerai pas de nouveau une vérité qui vous a été présentée de tant de manières: lorsqu'on double la masse du numéraire, les denrées & la main-d'œuvre augment de moitié; les matières premières qu'on est obligé de tirer de l'Etranger ren-

chériſſent encore par la néceſſité de les payer en écus, ce qui interrompt tout commerce avec l'Etranger. Je vous obſerve cependant, & comme Manufacturier j'appuie ſur-tout ſur cette obſervation, parce qu'elle regarde l'ouvrier, c'eſt que la main-d'œuvre n'augmente jamais, ni auſſi vîte, ni en exacte proportion avec les denrées, parce que ſon renchériſſement ralentiſſant néceſſairement la vente dans les manufactures, en réduit l'exploitation; & le Fabricant, cherchant toujours à procurer les moyens de ſubſiſtance au plus grand nombre poſſible d'ouvriers, leur meſure l'ouvrage, ainſi que dans les longs & pénibles voyages on meſure les vivres aux matelots pour les faire lutter contre la mort.

Oui, Meſſieurs, ſi, contre toute raiſon, les deux milliards d'Aſſignats étoient décrétés, telle ſeroit, dans peu, la ſituation de pluſieurs millions d'ouvriers, & quelle ſeroit alors celle de tout l'Empire!

Les deux milliards d'Aſſignats feront reſſortir & circuler l'argent dans le Royaume, ou le feront paſſer dans l'Etranger, ſoit pour l'y placer dans les banques, ſoit pour y former des établiſſemens, et ſur-tout pour ſolder nos comptes qui ne peuvent pas l'être en papier-monnoie. Si ils le font reſſortir & circuler chez nous, nous nous trouverons dans le cas du doublement du numéraire; s'ils le font paſſer dans l'Etranger, nous n'augmenterons pas notre numéraire en circulation; nous aurons, au lieu d'argent, des Aſſignats, qui s'éteindront à meſure qu'ils ſe convertiront en domaines nationanx; nous retomberons dans une double pénurie d'argent & de papier, & notre agriculture, nos manufactures, notre commerce ſeront anéantis.

L'Angleterre, n'a pas, comme on vous l'a dit, cinq milliards en billets de banque en circulation, elle en a tout au plus pour deux milliards. Les billets de

banque ne conviennent au commerce que parce qu'ils ne sont pas forcés. Si, par un faux calcul, on en met pour une trop forte somme en circulation, ce qu'il y a de trop est rapporté à la caisse, & l'équilibre s'établit.

Les mêmes personnes qui, au sujet des intérêts ou prime à accorder aux quittances de finance, font l'objection des cent millions d'impôt à laquelle j'ai déja répondu, disent que si on ne donnoit pas cet intérêt de cinq pour cent, on feroit supporter aux créanciers de l'Etat une espèce de banqueroute. Eh! Messieurs, ne sommes-nous pas dans cet état de banqueroute? Toute la Nation n'en souffre-t-elle pas? Pourquoi ne pas avoir au moins la loyauté de prononcer le mot lorsque la chose existe? les assignats déja circulans ne perdent-ils pas 7 pour cent? la perte doit-elle plutôt atteindre l'habitant des provinces éloignées de Paris, le Laboureur, le Manufacturier, que les créanciers de l'Etat, dont la plus grande partie a bien voulu être créancière, & l'est encore avec avantage?

Il faut que quelqu'un perde. Il s'agit de savoir si c'est la Nation entière, qui doit perdre le plus ou les Créanciers de l'Etat

Jamais question ne s'est présentée avec les mêmes circonstances, & n'a été considéré sous plus de points de vue différens que celle qui nous occupe. Ceux de nous qui ne connoissoient pas cette matière, agités dans tous les sens par ceux qui ne la connoissent que trop bien, & la voient avec l'œil, troublé, de leur intérêt particulier; ont pu croire un moment que le moyen de faire le moins mal, étoit de distinguer lequel de tous ces intérêts particuliers s'accordoit le plus avec l'intérêt général; ou envisageant constitutionnellement la question; peut-être auroient-ils fait, sans le vouloir, & avec la meilleure intention, tout ce qu'il falloit faire pour empêcher l'achèvement de la Constitution, & rendre vos travaux inutiles. Ce malheur n'est plus à

craindre ; ils ont vu démaſquer les Agioteurs, dont un grand nombre rode continuellement aux environs de cette Salle, dans l'eſpoir d'y faire pénétrer une perfide influence.

Ces Députés ſont inſtruits des énormes opérations d'agiotage qui ſe ſont faites ſur les effet publics pour les échanger contre des Aſſignats ; éclairés par les dernières réfléxions d'un Miniſtre, dont enfin il eſt permis de dire du bien dans cette Tribune. Ramenés à la vérité par la diſcuſſion & par leurs propres méditations ; leurs opinions ſeront auſſi pures & auſſi bonnes que leurs intentions l'ont toujours été.

Hier le dernier préopinant embellit tellement des charmes de ſon eſprit & de ſon éloquence le ſyſtême des deux milliards d'Aſſignats, qu'on crut & qu'on eût raiſon de croire juſqu'à la fin qu'il alloit conclure pour une plus forte ſomme ; les amateurs furent tous ſurpris de le voir ſe réduire de beaucoup. Les antagoniſtes de cette Opinion, ſe dirent : puiſque Mr de Beaumez, avec ce bel enthouſiaſme, a conclu pour 800 millions ; la bonne proportion doit être de 400 millions.

Je réduis mon opinion à trois points principaux.

Le premier eſt de nous réſerver la faculté de créer pour 3 à 400 millions d'Aſſignats, en tout ſemblables à ceux en circulation, afin de pouvoir ſubvenir aux beſoins du Tréſor Public, juſqu'à la parfaite organiſation de l'impôt ; & encore afin d'aſſurer les frais de la guerre, s'il arrive que malheureuſement nous ne puiſſions l'éviter.

Secondement que le Comité des Finances examine avec la plus ſcrupuleuſe attention les divers titres des créanciers de l'Etat ; et que ceux de ces titres qui ſont payables au *porteur*, ſoient convertis en un titre uniforme, afin de détruire l'agiotage juſques dans ſa racine. J'obſerve que, forcés comme nous le ſommes d'échanger les titres des créanciers de l'Etat contre

des portions de terre, ces nouveaux titres dont je parle, seront intitulés : délégations territoriales. Il y aura des précautions de détail à prendre en distribuant ces délégations à certaines classes de créanciers; de manière, par exemple, que ceux à qui il est dû des capitaux remboursables échus, soient traités plus favorablement que les titulaires d'offices ou porteurs d'effets remboursables non échus. Mais il sera temps de soumettre à la discussion cet ordre à établir, quand l'Assemblée aura décrété les principes que je l'invite à adopter.

Troisièmement. Je crois concilier la justice due aux créanciers, avec le soulagement dû au peuple, en proposant de cumuler l'intérêt avec le principal, c'est-à-dire de ne pas payer d'arrérages aux porteurs de délégations territoriales; mais de recevoir en paiement des domaines Nationaux ces délégations; plus la crue de cinq pour cent pour la première année, de quatre seulement pour la seconde, de trois pour la troisième, on s'arrêteroit à ce taux, qui est à-peu-près le pair d'un revenu en immeuble. Il faudroit que ces titres de créance Nationale fussent forcés seulement à l'égard de ceux qui ont prêté sur des charges, sur des fonds d'avance, ou de toute autre manière qui les rend créanciers de la Nation; au bout de trois ans, ce Trésor Public payeroit aux porteurs de délégations territoriales qui ne les auroient pas employées à acquérir des terres, les intérêts échus de ces délégations, mais au taux de trois pour cent. L'an seulement et pour la suite, les intérêts continueront d'être payés sur ce même pied, de six en six mois, à raison de trois pour cent l'an.

En y réfléchissant, Messieurs, vous sentirez que ce plan qui a l'avantage d'accélérer la vente des domaines Nationaux, diminue de beaucoup & pour toujours le fardeau de l'impôt, en réduisant les intérêts de la dette à trois pour cent, ce qui feroit nécessairement baisser l'intérêt de l'argent.

Je finis, Messieurs, en vous suppliant de diriger votre attention sur tous ces moyens qui nous sont annoncés, comme devant opérer la liquidation de la dette ; car si nous manquons cette opération, tout ira en se détériorant ; & nous n'aurons plus aucune digue à opposer à la défiance & au découragement du peuple. C'est pourquoi, jusqu'à ce que la discussion sur cette matière soit tout-à-fait épuisée, je m'oppose au prononcé d'un décret qui, prématuré, pourroit bouleverser le royaume, & nous replonger dans une situation pire que celle qui a forcé la Cour & les Ministres à nous abandonner les rènes de l'administration.